

Rapport de 2018 sur la responsabilisation en matière de réglementation du Manitoba

Sommaire

Le présent rapport est un rapport d'étape à l'échelle du gouvernement sur la responsabilisation en matière de réglementation au Manitoba. Le rapport combine les deux premiers exercices financiers, 2016-2017 et 2017-2018, depuis la mise en place de la mesure de référence du 1^{er} avril 2016 des instruments et des exigences réglementaires. Le rapport couvre les activités de l'initiative de responsabilisation en matière de réglementation des ministères et des organismes du gouvernement, ainsi que celles qui s'étendent à l'ensemble du gouvernement.

L'approche du Manitoba relativement à la responsabilisation en matière de réglementation est complète en ce qui concerne l'identification et le comptage des obligations administratives dans tous les instruments de réglementation, y compris les lois, les règlements, les politiques et les formules. Le comptage des instruments réglementaires et des obligations administratives pour établir la base de référence a été entrepris en 2016-2017. Des instruments de réglementation ont été mis au point et une formation du personnel à l'échelle du gouvernement sur la responsabilisation en matière de réglementation a été lancée. Afin d'appuyer des processus de flux de travail efficaces et efficaces, une planification et une analyse ont été entreprises afin d'élaborer et de mettre en œuvre un système moderne de gestion des données.

Depuis la référence d'avril 2016, les chiffres ont connu des réductions modérées au cours des exercices 2016-2017 et 2017-2018. Les résultats montrent également que les politiques et les formules représentent une grande majorité (84 %) des obligations administratives, tandis que les lois et les règlements représentent environ 16 % des obligations administratives dans l'ensemble du gouvernement.

Maintenant que les dispositions législatives et les opérations sont en place, on s'attend à une accélération des progrès dans la réduction des obligations administratives et la diminution des coûts pour les Manitobains.